

Aufsatz des Hrn. Hoffmeyer über Bewaffnung und Formation der Infanterie

Autor(en): **Hoffmeyer**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Helvetische Militärzeitschrift**

Band (Jahr): **2 (1835)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-91395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

für welche eine außerordentliche Ausbildung des einzelnen Mannes, also auch eine Jahre lange Uebung nöthig war.

Die Kriege Friederich des Großen waren für die Taktik und Heeresorganisation nur eine größere Ausbildung desjenigen, was durch die Feldzüge Ludwig XIV. begonnen hatte. Nur erstreckte sich das Kriegstheater auf einen größeren Raum, und so kamen denn auch größere Märsche vor. — Die Heere zur Zeit Friederich des Großen bestanden theils aus Geworbenen, theils aus ausgehobenen Landeskindern. Die Dienstzeit war 14 bis 20 Jahr.

Die französische Revolution brachte eine tief eingreifende Veränderung in der Kriegführung und in der Organisation der Armeen hervor. Es handelte sich jetzt nicht mehr um den Besitz einer Provinz, sondern das Prinzip der Staaten war das motivirende; es handelte sich also um Bestehen oder Nichtbestehen der Staaten selbst. So mußten sie also die höchste Kraft, deren sie fähig waren, entfalten. Wir sehen also im Verlaufe der Revolutionskriege die Armeen beider kriegführenden Theile immer stärker werden, zuletzt treten Armeen von 3 bis 400000 Mann auf ein und denselben Kriegstheater gegen einander auf. Diesem Bedürfnis genügte die frühere Heeresorganisation nicht mehr, man war genöthigt, den größten Theil der wehrfähigen Jugend des ganzen Volks in die Armee aufzunehmen. Die Kriegführung wurde auch insofern energischer, als die Armeen, trotz dem daß sie bedeutend größer geworden waren, doch mit größerer Raschheit operiren und manövriren mußten. Die Schlachten entschieden nicht nur über den Besitz des Schlachtfeldes, sondern über den Ausgang des ganzen Feldzugs. Eine nothwendige Folge aller dieser Umstände war, daß sich der Heeresmechanismus mehr gliedern mußte, und daß die Kriegführung im Großen complicirter wurde, während die Leistungen des einzelnen Soldaten sich vereinfachten. Die Anforderungen an die Generale und Offiziere wurden gesteigert, die Ausbildung des Soldaten mußte auf ein Minimum zurückgeführt werden, so daß er in ganz kurzer Zeit gefechtsfähig seyn muß. Die französische Armee von 1813 stellt in dieser Beziehung ein Extrem dar. Sie bestand fast nur aus ganz neu formirten Regimentern. Diese hatten einen vorzüglichen Stamm von Offizieren und Unteroffizieren, aber die Gemeinen waren fast nur Rekruten, die kaum 3 Monate bei den Fahnen waren. Erwägt man, daß diese Armee in einigen Monaten aus dem innern Frankreichs zusammen gezogen werden mußte, daß sie den Marsch durch den größten Theil Deutschlands machen mußte, und am 2. Mai schon bei Lützen stand, so wird die Ueberzeugung gewonnen, daß auf die Elementarübungen des Soldaten kaum einige Wochen Zeit verwendet werden konnte. Alles dieß hinderte aber nicht, daß die Franzosen bei Lützen und Bautzen den Sieg erfochten, und

wenn der Feldzug im Ganzen unglücklich für die Franzosen ablief, so ist der Grund davon keineswegs in der Mangelhaftigkeit dessen, was man gewöhnlich die Dressur des Soldaten nennt, zu suchen, da der Sieg vielmehr aus höheren politisch-militairischen Gründen den Franzosen entrisen wurde.

Nach dem Frieden von 1815 wird das, was sich während der Kriege durch das augenblickliche Bedürfnis entwickelte, in feste Formen ausgebildet. Die Hauptmasse der Armee geht aus der Conscription hervor. Alle Staatsangehörigen mit größern oder geringern Ausnahmen je nach den verschiedenen Staaten sind heerpflichtig meistens vom 19. und 20. Jahre an. Die Dienstzeit ist meistens zwischen 3 und 6 Jahren, in Oestreich 8 Jahre. In den meisten Staaten findet jedoch ein Beurlaubungssystem statt, so daß bei weitem für die Mehrzahl der Soldaten der wirkliche Dienst bei der Fahne sich sehr abkürzt.

Aus dieser Mannschaft bestimmt sich aus freier Wahl ein Theil zu beständigem Dienst, um Unteroffizier und Offizier zu werden. Die Offiziere und Unteroffiziere sind das bleibende Element in den Armeen. Sie sind die Haltpunkte, welche die Masse in den großen wie in den kleinen Kreisen leiten. Durch sie wird die Kriegskunst ausgebildet. (Schluß folgt.)

Die Redaktion hat sich bereits in einer der letzten Nummern erklärt, in Zukunft auch Aufsätze in französischer Sprache zu geben, um diese Zeitschrift auch unsern Waffenbrüdern welscher Zunge genussreicher und interessanter zu machen. Wir theilen daher einen Aufsatz des verdienten Herrn Obersten Hoffmeyer mit, der zwar früher schon in der Helvetie stand, jedoch nur einem geringen Theile unserer Leser bekannt seyn wird, und nun mit einigen Abänderungen und begleitenden Anmerkungen des Hrn. Verfassers hier wieder erscheint.

Derselbe behandelt vorzüglich zwei interessante Gegenstände taktischer Natur: die Formation der Infanterie auf 2 oder 3 Glieder und die Wiedereinführung der Pike, welche einigermaßen den großen Mangel an Cavallerie in der Schweiz ersetzen, theils aber auch unserer Infanterie eine festere Haltung gegen den Schoß dieser furchtbaren Waffe geben sollen. — Dieser Aufsatz ist zugleich auch als eine Ergänzung der im vorigen Jahrgange in den Nummern 4, 5, 6 und 7 enthaltenen Abhandlung des nämlichen Verfassers zu betrachten.

* * *

Je viens de lire dans le Nro. 44 de l'Helvétie, les bases du nouveau projet d'organisation militaire pour le canton de Berne, élaboré par la commission nommée par le conseil-exécutif. Ces bases s'écartent peu de celles posées dans mon mémoire que vous

avez admis dans vos colonnes au mois de septembre dernier; par exemple, pour l'infanterie mobile le chiffre est exactement le même dans les deux systèmes, c'est-à-dire dix-huit mille hommes, en comptant le bataillon sur le pied fédéral à 750 hommes. La différence essentielle qui existe entre les deux projets provient de l'augmentation du double des élites proposée par la commission qui veut faire entrer dans ce contingent tous les jeunes gens sans exception, à mesure qu'ils atteignent leur vingtième année; mais dès lors il me semble que le nom d'élites n'est plus le mot propre, et qu'il convient de choisir une autre dénomination plus exacte, telle que celle du premier contingent; moi, au contraire, attachant plus d'importance à la qualité des troupes qu'à leur grand nombre, j'aurai voulu de véritables élites au moyen de cadres mieux composés, d'une meilleure instruction, d'une discipline plus parfaite des soldats, et en rejetant dans la landwehr les hommes mariés que je regarde comme peu propres à faire un service de guerre ou même tout autre service un peu prolongé hors de leurs foyers.

Cette divergence provient, comme vous le dites avec raison, de ce que la commission a voulu principalement combiner le système militaire avec les nouvelles institutions de la République, et que moi j'ai été dirigé par des considérations purement militaires. Mais en se plaçant au point de vue de la commission, je veux dire si la lettre et l'esprit de la constitution s'opposent effectivement à la formation d'un corps d'élites, je reconnais que son travail est ce que l'on pouvait faire de mieux. J'approuve surtout l'heureuse idée qu'elle a eue de faire commencer l'instruction des recrues à 17 ans, ce qui permettra de faire cesser les exercices militaires à un âge où ils inspirent un dégoût invincible, comme cela arrivait dans l'ancien système à la landwehr qui exerçait jusqu'à l'âge de 40 ans. On ne peut trop le répéter, il faut non seulement être jeune pour apprendre facilement le maniement des armes et se plier à la discipline, aux habitudes militaires, mais pour faire campagne il faut des hommes libres des soins de la famille, des affections du père ou de l'époux, motif qui fait vivement regretter qu'on ne puisse adopter la proposition que j'ai faite dans mon mémoire, d'exempter du premier contingent ou des Elites, les hommes mariés ou veufs avec enfans, et même ceux qui, sans être mariés, sont seul dans leur ménage ou indispensables à la tête d'un établissement quelconque, ou d'un train de labourage, exemption qui loin de l'affaiblir donnerait plus de force à l'armée mobile.

Ces observations faites, je ne puis qu'approuver le projet de la commission dans toutes ses autres parties, notamment dans les dispositions qu'il renferme en faveur des sous-officiers qui seront promus au grade d'officier, et en ce qui regarde l'instruction, la discipline, le service de place, les camps de manœuvres ou cantonnemens et le tems de ser-

vice à passer dans chaque contingent, toutes choses qui sont conformes ou à-peu-près, à ce que j'ai moi-même proposé dans mon mémoire. Toutefois la mise à exécution de ce nouveau système demande quelque prudence qui sûrement n'échappera point à la sagacité bien connue du président du département militaire. La transition d'un système militaire à un autre est toujours fort délicate et plus encore dans des circonstances comme celles où se trouve en ce moment la Suisse. Pour des innovations d'une telle importance, qui peuvent avoir une si grande influence sur les destinées de la patrie, il faut avoir du tems devant soi, et si l'armée de la Confédération devait prochainement entrer en campagne, il pourrait être dangereux de procéder à une nouvelle organisation qui rendrait nécessaire la dislocation des huit bataillons actuels d'Elites pour former les huit nouveaux bataillons proposés, opération qui donnerait naissance à un nouvel élément de faiblesse ajouté à tous ceux qui existent déjà par l'introduction dans chacun de ces bataillons, d'une moitié de recrues et la création de nouveaux cadres qui ne leur permettraient de reprendre l'aplomb et le nerf des anciens qu'au bout de quelques années. Cette considération m'avait influencé moi-même dans mon travail et engagé à proposer le moins possible, de changemens à ce qui existait.

Divers points de mon mémoire qui touchent aux réglemens généraux de la Confédération étant par cette raison hors de la compétence de la commission, n'ont pu être traités par elle; telle est en première ligne la question importante de la formation de l'armée fédérale sur deux ou trois rangs, question qui est fortement controversée parmi les militaires de toutes les nations depuis les dernières guerres; ensuite le changement que j'ai proposé dans la formation du bataillon fédéral pour le placement des deux compagnies de chasseurs derrière les deux ailes, disposition qui permet de relever une compagnie par l'autre dans le service de tirailleurs, donne plus de consistance au bataillon, abrège et facilite tous ses mouvemens, ainsi que le commandement du chef, et détruit par là les plus fortes objections qu'on opposait à la formation sur deux rangs; enfin les changemens dans la formation du carré contre la cavalerie, dans l'habillement, la coiffure, l'armement et le port d'armes du soldat.

J'ai reçu de la complaisance de M. le général Rhoten et de M. le quartier-maître-général Dufour des observations critiques très-précieuses et telles qu'on devait les attendre de ces deux militaires, aussi distingués par leurs talens que par leur expérience. Celles de M. Dufour ont paru à la suite de mon mémoire dans la Gazette militaire Suisse qui a déjà donné au public des articles de tactique remarquables par la saine théorie qui leur sert de base, et par leur application spéciale à la Suisse. Je suis assez heureux pour me trouver d'accord avec ces Messieurs sur tous les points cités plus

haut, à l'exception de la formation sur deux rangs, dont ils reconnaissent néanmoins les avantages, tout en lui préférant celle sur trois rangs, et de la création des piquiers que M. Dufour repousse absolument. Je désire profiter de cette occasion pour donner plus de développement aux motifs sur lesquels repose mon opinion sur ces deux questions qui ne sont qu'effleurées dans mon mémoire, et j'espère que l'opinion de M. Dufour qui est d'un si grand poids, finira par se ranger à la mienne, ainsi qu'il l'a déjà fait pour le placement des deux compagnies de chasseurs derrière les deux ailes du bataillon, innovation à laquelle il était d'abord opposé et qu'il a plus tard reconnue bonne, comme je l'ai vu par une note insérée dans un des derniers numéros de la Gazette militaire. Je ne doute nullement de ce rapprochement d'opinion, du moins en ce qui regarde la formation sur deux rangs, dont il a si bien énuméré les avantages dans les observations qu'il m'a envoyées, et comme la question des piquiers se lie intimement à celle-là, je ne désespère pas non plus, malgré la forte prévention qu'il témoigne contre cette arme, de le ramener à une appréciation plus juste des grands avantages que son admission offrirait dans un pays tel que la Suisse, qui a si peu de cavalerie qu'on ne doit pas en tenir compte, admission qui donnerait à ses milices une consistance et un appui qu'elles ne pourraient jamais recevoir d'un 3^e rang de fusiliers, quand même celui-ci pourrait faire usage de son feu, ce qui est impossible, de l'aveu même des partisans de cette formation, à laquelle ils ne tiennent tant que parce qu'ils regardent le 3^e rang comme une espèce de réserve destinée à remplacer les hommes tués ou blessés des deux premiers rangs; cela serait fort bien, si ce 3^e rang était lui-même exposé à l'abri du feu, mais il y est presque aussi exposé que les deux premiers rangs, sans pouvoir riposter, position terrible qui donne lieu contre ce 3^e rang, précisément à la plus forte objection que l'on pouvait faire contre les piquiers, si je n'eusse proposé des cadres particuliers pour les recevoir et les soustraire au feu de mousqueterie auquel j'entends qu'on ne doit jamais les exposer.

Depuis la découverte de la poudre et l'invention des armes à feu, l'on a successivement réduit les rangs de l'infanterie, mais comme à regret, car au milieu du 17^e siècle on vit encore des bataillons combattre sur six rangs dont quatre de piquiers et deux de mousquetaires. Sous Louis XIV et sous Louis XV, lorsque le perfectionnement de la bayonnette par Vauban eut fait disparaître totalement les piques, on conserva encore quatre rangs; dans les feux, le premier rang se mettait à genoux, le second se courbait et se ployait en deux pour laisser tirer les deux derniers rangs; mais ce feu des quatre rangs fut abandonné en 1776 comme plus dangereux qu'utile à la guerre et l'infanterie fut à cette époque mise sur trois rangs, dont le premier continuait

à se mettre à genoux dans les feux d'ensemble. Mais dès les premières guerres de la révolution et pendant celles de l'Empire, on a reconnu la difficulté d'exécuter ces feux, et lorsque des chefs de bataillon voulurent les commander méthodiquement comme le prescrit le règlement, ces feux se changèrent toujours malgré eux en feux de deux rangs, et c'est à cela que j'ai fait allusion dans mon mémoire en parlant de la force des choses et de l'intelligence des soldats français qui corrigeaient d'eux mêmes ce que la théorie avait de défectueux ou d'impraticable; car il faut le dire ici, l'ancien règlement français de 1791 et le nouveau de 1831 qui sont d'ailleurs excellents et supérieurs à ceux de toutes les autres puissances à la plupart desquelles ils ont servi de modèles, ont conservé les trois rangs comme formation habituelle; mais aussi comme je viens de le dire, les soldats ont toujours exécuté et continueront probablement à exécuter devant l'ennemi le feu de deux rangs ou à volonté; et pourquoi cela? Parce que les commandemens ne peuvent être entendus dans le tumulte du combat, et que quand même ils pourraient l'être, cela serait encore dangereux parce que souvent ces commandemens peuvent être interrompus par les blessures ou la mort des officiers qui sont chargés de les faire. Tout-à-coup le feu serait donc éteint et le bataillon exposé aux balles de l'ennemi sans pouvoir lui riposter! il faut le dire nettement, il n'y a de praticable à la guerre que le feu libre de deux rangs qui laisse à chaque soldat la faculté de ne tirer que lorsqu'il est prêt et lui permet de bien ajuster, ce qui n'est guère possible dans un feu commandé lorsqu'il faut qu'une certaine quantité d'hommes tirent à la fois. De plus, ce feu étant une fois commencé, le bruit n'empêche pas les soldats de tirer comme dans les feux commandés. Aussi le feu de deux rangs quoiqu'ils paraisse plus lent et moins nourri, est-il plus meurtrier qu'aucune espèce de feu à commandement; Or, l'essentiel n'est pas de tirer vite, mais bien de tirer juste. »Mais, dit-on, le feu de deux rangs n'exclut pas absolument la formation sur trois rangs, puisque le 3^e rang peut passer ses armes chargées aux hommes du second rang pour faire feu.« Voilà en effet ce que prescrit le règlement et en réalité voilà ce qui se passe devant l'ennemi: Les premiers feux s'exécutent bien comme il est dit, mais l'action s'animant insensiblement, les hommes du 3^e rang se croyant plus adroits que leurs chefs de file et impatients de tirer sur l'ennemi qu'ils voient devant eux, n'aimant pas d'ailleurs se défaire de leur fusil, préfèrent le décharger eux-mêmes, et le feu s'établit ainsi dans les trois rangs. Il arrive même assez souvent que les trois rangs tirent tout d'abord ensemble sans attendre l'ordre ou le commandement des chefs. Mais si soigneux que soient les hommes de 3^e rang, ils ne tardent pas à blesser leur chef de file du premier rang et cela arrive surtout aux soldats peu exercés ou de nouvelle levée. C'est ainsi que dans

la campagne de Saxe en 1813, l'armée française eut un nombre inaccoutumé de blessés qui fit croire un instant à l'Empereur Napoléon que ses jeunes soldats se blessaient eux-mêmes; mais la plupart des blessures portant à l'avant bras ou à la main droite, on reconnut qu'elles provenaient du 3^e rang, lorsque celui-ci exécutait son feu pendant les mouvements du premier rang pour charger ses armes et mettre en joue. Aussi à la bataille de Leipzig et dans la campagne de France en 1814, Napoléon fit-il former et combattre son armée sur deux rangs, autant il est vrai, pour augmenter son front et dissimuler sa faiblesse numérique que par le motif ci-dessus. A Wachau, première journée de Leipzig, Napoléon fut victorieux malgré le nombre triple et même quadruple de ses ennemis, et il ne se détermina à la retraite les jours suivants qu'après la défection des Saxons qui étaient dans ses rangs et lorsqu'il eut appris la marche de l'armée Bavaoise sur le Rhin. L'histoire a recueilli les prodiges de la campagne de 1814 qui, sans la trahison, eussent fait sortir la France victorieuse de cette lutte gigantesque. Mais ce qui à mes yeux décide la question, c'est qu'à St.-Hélène dans un parallèle des deux formations sur deux et trois rangs. Napoléon s'est prononcé pour la première. Et s'il fallait citer encore des batailles dont le résultat vient confirmer cette opinion, sans parler de Waterloo, je rappellerais, remontant à la guerre d'Espagne, la bataille de Talaveyra livrée en 1809, celle de Busaco, d'Albuehera, des Arapiles ou les avantages obtenus par les Anglais furent dus incontestablement, après le choix de la bonne position, à la supériorité de feu de leur armée formée sur deux rangs. En général la guerre d'Espagne fut très fatale à l'armée française; ce qui lui réussit contre les Autrichiens, les Russes, les Prussiens et plus facilement contre les Espagnols et les Portugais, les attaques par des colonnes qui se précipitaient tête baissée sur l'ennemi, cette manière de combattre, dis-je, vint échouer contre le sang froid et la justesse du tir des troupes anglaises qui firent éprouver des pertes énormes à l'armée française, pertes qui eurent les conséquences les plus désastreuses et furent sans contredit le principe des revers qui accablèrent plus tard les armées françaises.

(La suite au prochain numéro.)

Statuten für den Central-Offiziersverein des Cantons Aargau.

Obgleich die Statuten dieses Vereins schon seit einem Jahre gedruckt sind, so glaubt die Redaktion der Militärzeitschrift, die selber erst kürzlich das Vergnügen hatte, ein Exemplar derselben zu erhalten, ihren Lesern durch Mittheilung derselben keinen unangenehmen Dienst zu leisten. Noch bestehen nicht in allen Cantonen solche Vereine, und

nicht in allen, wo es deren giebt, findet die schon im vorigen Jahrgang dieser Zeitschrift besprochene und empfohlene Einrichtung statt, daß dieser Offiziersverein aus Sectionen besteht, wie im Canton Aargau. Diese Gliederung der größeren Classe, die sonst todt bleibt, ist so wichtig, die Erscheinung in dem genannten Canton so erfreulich, daß wir uns nicht begnügten, den S. 13 nur abzudrucken, oder seinen Inhalt bloß allgemein berichtender Weise anzuführen, sondern in der vollständigen Mittheilung der Statuten die ausgesprochene Grundlage, auf der bis jetzt der Aargauer Offiziersverein ruht, geben wollten.

Sollte man sich nicht der Hoffnung überlassen dürfen, daß Aargaus schönes Beispiel Nachahmung fände? Kaum, wenn die Schweizeroffiziersvereine etwas anderes als Ostentation und fröhliche Gelage seyn sollten, wird dieß ausbleiben dürfen. Versuche wurden auch da und dort von Einzelnen gemacht. So hat sich kürzlich in Burgdorf eine engere Offiziersgesellschaft, zunächst von dort wohnenden Militärs gebildet mit der Tendenz, Section des Berner-Offiziersvereins zu seyn. Ohne Zweifel wird ihr von Seiten dieses letztern und seiner Beamten entgegen gekommen werden.

Die Jahrestage mehrerer Offiziersvereine z. B. des eidgenössischen, des Berner *) — sind nahe. Wir hoffen, daß da die wichtige Frage, an der der segensvolle Bestand dieser Vereine hängt, und deren Bedeutung in den nachstehenden Statuten von einem sehr achtbaren Theile der Schweizeroffiziere bereits vollkommen anerkannt ist, einer ernstlichen Behandlung unterliegen wird.

* * *

§. 1. Die bestehenden Bezirksvereine verbinden sich freiwillig und aus eigenem Antrieb zu einem Militär-Centralverein, um durch gemeinsames, freiwilliges Streben sich gegenseitig zu befreunden und zu belehren.

§. 2. Der Zweck des Vereins ist: a) Allen Mitgliedern desselben kräftige Aufmunterung, reichlichen Anlaß und genügende Anleitung zu gewähren, sich jede höhere Kenntniß und Fertigkeit eigen zu machen, die einen eidgenössischen Krieger ziert. b) Allgemeinere Thätigkeit und Gleichförmigkeit in die Arbeiten der Bezirksvereine zu bringen, wozu das Comité des Centralvereins alljährlich der Versammlung die geeigneten Vorschläge bringen wird. c) Freundschaftliche Verhältnisse zu begründen und Eintracht zu fördern.

§. 3. Jedes Mitglied einer anerkannten Bezirksgesellschaft ist auch ordentliches Mitglied des Centralvereins, es wäre denn, daß dasselbe es anders wünschte.

§. 4. Dem Centralverein steht die Oberaufsicht über die Bezirksvereine zu; indem er dieselben zu

*) Den 4. Julius, in Biel.